

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 1^{er} AVRIL 2011 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes BONNET, BLIGNY, GOTTE, BREDILLET, FUSIER, CHASTRUSSE, CHAIX, ANDREOLETTI, LANTERNE, JACQUES, DUPUIS, POIVRE, Mrs TREMOULET, GERARDIN, MATHEY, FORESTIER, LEBLANC, GUYOT, BEAULAT, PICHON, DELEPAU, FEVRE, PILLOT, ROZAT, ROLLIN, FREI, CROUZIER, SAUVAIN D., GERMAIN (KOSAK), LAPIERRE (NEVERS), BRIGATTI, BERNARD, MATHE, DULIEU, IMARD, BERCO, BEURET, FERREUX (DEMOUX), ESPINOSA, GUIBLAIN, BRUN, MUGNERET, CHETTA, SACCOMANI, BAUDRON, RUINET, VUILLEMIN, MAILLOTTE, SUTY, EMAROT, SAUVAIN H., PAUTET, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, PETIT, PERRICAUDET, BERTHIOT, MARGUIER, BON J.F.

Représentés :

Mr DARMAILLAC représenté par Mr TREMOULET – Mr FREREBEAU représenté par Mr FORESTIER, Mr MINIAU représenté par Mme BLIGNY – Mr BIGEARD représenté par Mr BRIGATTI, Mme BIGEARD représentée par Mr BERCO – Mlle BREDILLET représentée par Mme BREDILLET, Mr DANCOURT représenté par Mme CHAIX – Mme BOUCHET représentée par Mr BEURET, Mr JEANNERET représentée Mr ESPINOSA – Mr BLANCHARD représenté par Mr MUGNERET, Mr COLSON représenté par Mr MAILLOTTE – Mr PARMENTIER représenté par Mr SUTY, Mr MARTEAU représenté par Mr EMAROT – Mr BESANCON représenté par Mr BERTHIOT, Mr DUBOIS représenté par Mr SAUVAIN - Mr BRACHOTTE représenté par Mr PERRICAUDET, Mr GEVREY représenté par Mr MARGUIER.

Absents/excusés :

Mmes CHARLOT, MARIE-JOETS, GRANDIOWSKY, Mrs BON, PITOIS, DUMONT, MONANGE, HUGUENOT, AIMEUR, RENAUDOT, SEGUIN, KOSCIELINSKI, TABEL, PETAZZI, LUSTREMAN, BIZE, BELIN, VERDREAU, GUERBER, JOLIET, LAURIOT, BRUNO.

Secrétaire de séance :

Mr Noël BERNARD

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Le Président invite les délégués à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Christian MASSEMYN, décédé.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Noël BERNARD est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MARS 2011

Le Président expose les remarques faites par un délégué :

❶ Dans le débat d'orientation budgétaire, le Président a évoqué la possibilité d'augmenter les taux de fiscalité de 1,5%, le délégué regrette cette position.

Le Président explique qu'il s'agissait d'une possibilité compte tenu des données fiscales connues. A ce jour, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux 2011.

❷ Réforme de la fiscalité de l'urbanisme : le délégué rappelle que lors de l'élaboration des statuts au moment de la création de la Communauté de Communes, la plupart des communes ont souhaité conserver la compétence PLU. Pour lui, cette compétence ne peut pas être partagée et par voie de conséquence la taxe d'aménagement, non plus.

Le Président explique que la nouvelle réglementation va obliger les EPCI à prendre la compétence PLU dès 2017.

Cependant pour les EPCI qui feraient la démarche en amont, des mesures incitatives seront proposées : une dotation de départ de 50 000 €, un subventionnement dans le cadre de la DETR et également la possibilité d'un subventionnement au titre du contrat ambitionS Côte d'Or pour le recrutement d'un agent chargé de l'urbanisme.

Le Président propose de mener une réflexion en organisant un débat sur plusieurs séances.

③ Zone non aedificandi en Boulouze : le délégué souhaiterait connaître la réglementation sur l'utilisation de ces surfaces par les propriétaires.

Cette information sera communiquée ultérieurement.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques sur le projet de compte-rendu.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le projet de compte rendu de la séance du 17 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Président se retire, Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des finances présente les comptes administratifs 2010.

↳ Compte administratif - ZAE de Boulouze

Le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| ▪ un excédent de fonctionnement | 304 335,58 € |
| ▪ un déficit antérieur | 4 989 214,24 € |

D'où un déficit global de 4 684 878,66 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010.

↳ Compte administratif - Funérarium

Le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|---|------------|
| ▪ un excédent de fonctionnement 2010 | 641,06 € |
| ▪ un excédent de fonctionnement antérieur | 5 732,89 € |

D'où un excédent global de fonctionnement 6 373,95 €

- | | |
|---|------------|
| ▪ un excédent d'investissement | 4 997,63 € |
| ▪ un déficit d'investissement antérieur | 5 719,01 € |

D'où un déficit global d'investissement 721,38 €

Soit un excédent global 2010 de clôture 5 652,57 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2010.

↳ Compte administratif - Communauté de Communes

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2010 1 107 246,69 €
- un déficit de fonctionnement antérieur 131 010,46 €

D'où un excédent global de fonctionnement 976 236,23 €

- un excédent d'investissement 2010 2 683 165,85 €
- un excédent d'investissement antérieur 803 175,92 €

D'où un excédent global d'investissement 3 486 341,77 €

Soit un excédent global 2010 de clôture de 4 462 578,00 €

Le Conseil Communautaire, par 76 voix pour et 1 voix contre, approuve le compte administratif 2010.

COMPTES DE GESTION 2010

Monsieur le Président réintègre l'assemblée.

↳ Compte de gestion - Funérarium

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2010 du budget annexe « Funérarium » dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2010 « Funérarium ».

↳ Compte de gestion - ZAE de Boulouze

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2010 du budget annexe « ZAE de Boulouze » dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2010 « ZAE de Boulouze »

↳ Compte de gestion - Communauté de Communes

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2010 du budget principal dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2010 du budget principal.

AFFECTATION DES RESULTATS

↳ Funérarium

Le Président propose de reporter sur le budget annexe 2011 du funérarium l'excédent de fonctionnement de 6 373,95 € en le répartissant comme suit :

- ↳ 721,38 € à l'article 1068 en recettes d'investissement
- ↳ 5 652,57 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement

et le déficit d'investissement de 721,38 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

↳ ZAE de Boulouze

Le Président propose de reporter sur le budget annexe 2011 de la ZAE de Boulouze :

- le déficit de fonctionnement de 4 684 878,66 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

↳ Communauté de Communes

Le Président propose de reporter sur le budget principal 2011 :

- l'excédent de fonctionnement de 976 236,23 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- l'excédent d'investissement de 3 486 341,77 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

BUDGETS PRIMITIFS 2011

Monsieur le Président explique que n'ayant pas reçu l'imprimé 1259 des services fiscaux, il n'est pas possible de voter les taux aujourd'hui. Néanmoins, le budget primitif a été élaboré avec une contribution directe inférieure à celle de 2010.

Il est important de voter le budget primitif le plus tôt possible. En effet, des factures importantes liées aux travaux de Boulouze sont en attente de paiement.

BUDGET ANNEXE PRIMITIF « ZAE DE BOULOUZE »

Section fonctionnement

Dépenses	6 749 878.66 €
Recettes	3 198 000.00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section fonctionnement.

Section investissement

Recettes	3 551 878,66 €
----------	----------------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les recettes de la section investissement.

BUDGET ANNEXE PRIMITIF « FUNERARIUM »

Section fonctionnement

Dépenses	36 750.00 €
Recettes	36 852.57 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité vote les dépenses et les recettes de la section fonctionnement.

Section investissement

Dépenses	21 721.38 €
Recettes	22 021.38 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section investissement.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Monsieur le Président présente le projet de budget par fonction. Un délégué demande qu'il soit voté par fonction.

Fonction 01 - Opérations non ventilables

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	572 300.00	3 086 236.23
Section investissement	3 688 878.66	3 736 374.77

Fonction 020 - Administration générale

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	258 050.00	-
Section investissement	21 800.00	-

Fonction 021 - Assemblée locale

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	107 000.00	-
Section investissement	-	-

Fonction 023 - Information communication

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	2 800.00	-
Section investissement	-	-

Fonction 024 – Fêtes et cérémonies

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	7 600.00	-
Section investissement	-	-

Fonction 212 – Classe d'adaptation CLIS

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	31 600.00	-
Section investissement	-	-

Un délégué demande si une participation est demandée pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Monsieur Christian BEULAT est chargé de recenser les enfants fréquentant la CLIS et leur domiciliation.

Fonction 213 – RASED

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	3 880.00	-
Section investissement	2000.00	-

Fonction 22 – Collège

Cette fonction n'existe plus

Fonction 251 – Restauration scolaire

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	301 800.00	286 000.00
Section investissement	-	-

Fonction 252 – Transports scolaires

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	80 000.00	-
Section investissement	-	-

Fonction 254 – Médecine scolaire

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	2 700.00	-
Section investissement	-	-

Fonction 421 – Centres de loisirs

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 713 750.00	992 000.00
Section investissement	179 000.00	28 440.00

Fonction 523 – Actions aux personnes en difficulté (arc en ciel)

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	9 300.00	-
Section investissement	-	-

Fonction 524 – Autres services (gens du voyage)

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	14 000.00	-
Section investissement	49 600.00	-

Fonction 64 – Relais petite enfance

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	195 690.00	20 000.00
Section investissement	112 000.00	-

Fonction 812 - Ordures ménagères

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 939 001.00	1 939 001.00
Section investissement	4 300.00	-

Fonction 815 – Transports urbains

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	111 000.00	-
Section investissement	-	-

Un délégué demande que soit présenté un bilan des recettes et des dépenses du transport à la demande, souhaiterait également des informations sur les possibilités de liaison avec le réseau DIVIA.

Fonction 820 – Services communs SCOT

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	41 000.00	-
Section investissement	-	-

Fonction 822 – Voirie communautaire

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	19 900.00	-
Section investissement	78 100.00	-

Fonction 830 – Sensibilisation à l'environnement

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	500.00	390 900.00
Section investissement	10 000.00	-

Concernant l'opération de réhabilitation des anciennes décharges communales, un délégué demande que soient communiqués :

- un état des lieux des travaux réalisés,
- une présentation du coût des travaux,
- la répartition de ce coût.

Il rappelle que cette opération devait être une opération blanche pour la Communauté de Communes.

Le Président explique que la Communauté de Communes devra prendre en charge une petite partie du coût. Il rappelle que si la Communauté de Communes avait dû évacuer à ses frais la terre excédentaire de Boulouze, le montant du transport aurait été beaucoup plus important.

Un délégué souhaite apporter une note optimiste à cette opération. Il indique que c'est une chance que Boulouze ait permis de bénéficier d'argile de qualité pour la réhabilitation des décharges, si ça n'avait pas été le cas, il aurait été nécessaire de faire transporter de l'argile d'un site sans doute plus éloigné et le coût aurait été plus important.

Fonction 90 – Interventions économiques

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	225 100.00	100 000.00
Section investissement	295 700.00	972 300.00

Section fonctionnement

Dépenses 5 636 971,00 €
Recettes 6 814 137,23 €

Section investissement

Dépenses 4 441 378,66 €
Recettes 4 737 081,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- vote, à l'unanimité, les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'ensemble des fonctions à l'exception de la fonction 830 – sensibilisation à l'environnement,

- vote par 67 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la fonction 830 – sensibilisation à l'environnement.

TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Président expose que pour équilibrer son budget, le SMICTOM a besoin de 2 440 000 €, soit :

- 1 898 921 € pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, et
- 541 079.00 € pour la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles

La base foncière étant de 17 046 000 €, le taux proposé est de 11,14 % identique à celui de 2010.

Monsieur Hubert DULIEU, délégué à la Communauté de Communes et Président du SMICTOM explique que le taux de TEOM 2011 aurait pu être revu à la baisse cette année.

Cependant, les services du SMICTOM mènent actuellement une réflexion et une étude afin de mettre en place une redevance incitative à la place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette mise en place nécessite préalablement l'équipement de chaque foyer de bac de collecte, représentant un investissement important. Par conséquent, le SMICTOM a décidé de maintenir le taux de 2010.

PHOTOCOPIEUR MAISON DE L'EMPLOI – NOUVEAU CONTRAT

Le point relais de la maison de l'emploi est équipé d'un photocopieur. Il a été constaté un dépassement important du forfait copie. Par conséquent il y a lieu de procéder à un changement du contrat-copies. Dans le même temps, un nouveau matériel sera donc installé, le contrat actualisé (location du matériel + forfait copie) s'élève à 1 235.22 € TTC/trimestre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce contrat pour une durée de 5 ans. Il prend effet à compter du 1^{er} mars 2011.

MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLATES FORMES – AVENANT AU LOT 2 : KELLER

Dans le cadre des travaux de réalisation des plates formes de la zone de Boulouze, la société STEF-IMMOSTEF a demandé des exigences de résultats et de garantie de tassement sous les plates formes bureaux, atelier et rampe d'accès qui génèrent les travaux supplémentaires suivants :

- réalisation d'un renforcement de sol complémentaire sous la plate forme bureaux
- réalisation d'un renforcement de sol sous atelier,
- réalisation d'un renforcement de sol sous les rampes d'accès.

Le coût s'élève à 70 000 € HT.

Ces travaux ne pourront être réalisés que si la STEF-IMMOSTEF s'engage à les financer intégralement.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer :

- l'avenant n°1 au lot 2 – renforcement de sol attribué à KELLER pour un montant de 70 000 € HT

- l'avenant n°1 à la convention de financement TFE Fauverney V26-10-2010 signée avec l'entreprise STEF-IMMOSTEF portant sur l'engagement de celle-ci à financer intégralement ce surcoût.

- d'autres avenants au marché de réalisation de la plate forme et à la convention de financement STEF-IMMOSTEF s'ils n'engendrent pas de coûts supplémentaires pour la Communauté de Communes.

ACTE DE VENTE - STEF IMMOSTEF

Les travaux d'extension de la ZAE de Boulouze (plate forme) arrivant à leur terme, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'acte authentique de vente avec la société IMMOSTEF du groupe STEF-TFE.

QUESTIONS DIVERSES

Un délégué de Brazey en Plaine » souhaite faire part de son mécontentement concernant la réunion du SCOT qui a eu lieu la veille, le 31 mars 2011.

Il expose que la commune de Brazey a reçu un avis défavorable sur le projet de PLU présenté, il n'accepte pas l'intervention faite par Monsieur Luc JOLIET et considère que les communes ne sont pas traitées sur un pied d'égalité.

Monsieur CHETTA, présent à cette réunion, précise que si le SCOT avait donné un avis favorable, ce sont les services de l'Etat préalablement consultés, qui auraient refusé le PLU.

Monsieur Noël BERNARD également présent au SCOT, confirme que les projets de PLU présentés au SCOT ont fait l'objet d'une concertation avec la Préfecture, qui a émis un avis défavorable pour le PLU de Brazey et des réserves pour celui de Tart le Bas. C'est pourquoi, le PLU révisé de Tart le Bas pourra être soumis lors d'une prochaine session du SCOT et pas celui de Brazey.

Le Président propose d'organiser des séances de concertation avant les réunions du SCOT avec tous les délégués de SCOT pour étudier les dossiers à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Le Secrétaire de Séance,
Noël BERNARD

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN